



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION

N ST 2024 252

Réglementant la circulation et le stationnement

Contre Allée des Vignerons

Entreprise **CHERASCO** : livraison de matériaux
Prolongation du 26/11/2024 au 31/12/2024

ST-ARRET / SP

._*_._*_._*_._*_._*_._

Nous, Bernard RAMOND, Maire de la commune de Lambesc,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté municipal réglementant le stationnement référencé PM 10/14
Sur proposition du directeur des Services Techniques,

ARRETONS

ARTICLE 1:

L'arrêté N°ST 2024 191 est prorogé :

Du 26 novembre 2024 au 31 décembre 2024

Les autres dispositions de cet arrêté restent inchangées.

Fait à Lambesc, le 26/11/2024
Le Maire de Lambesc

Bernard RAMOND

